

QUELS SONT LES IMPACTS DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES DU 31 MARS 2021 SUR MON ACTIVITÉ?

Date de création : 06/04/2021
Date de première publication : 01/04/2021
Date de version publiée : 06/04/2021
Date de début de publication : 01/04/2021
Date de fin de publication : 15/04/2021

SUR LA MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

Cette réponse est rédigée dans l'attente des textes réglementaires sur les activités autorisées et non autorisées à compter du 6 avril 2021. En dehors des établissements scolaires et des crèches, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de savoir quelles activités ne pourront pas éventuellement être maintenues à compter du 6 avril.

Pour une modification ayant un impact sur les dates de congés payés, nous vous renvoyons à la question rédigée ci-dessus.

La modification du calendrier scolaire va avoir un impact sur les dates des semaines scolaires avec intervention auprès du public et des dates des vacances scolaires au cours desquelles le salarié est en préparation.

Dans ce cas, il faut se référer au planning remis au salarié en début d'année.

En effet, si les dates des semaines d'intervention et des vacances scolaires (qui ne sont pas des semaines de congés payés) ont été communiquées au salarié par la simple remise d'un planning en début d'année (ce qui est la règle en principe), l'employeur peut les modifier en informant le salarié par écrit et en respectant simplement un délai de prévenance de 7 jours. Les semaines de vacances scolaires qui ne sont pas programmées comme des semaines de congés payés sont bien des semaines travaillées consacrées à la préparation. Il est donc possible, en respectant le délai de prévenance de 7 jours de les intervertir avec des semaines d'intervention auprès du public.

Si en revanche, les dates des semaines d'intervention et des semaines de vacances scolaires ont été mentionnées dans un avenant au contrat de travail en début d'année (ce que nous déconseillons), il ne sera pas possible de modifier ces dates sans l'accord du salarié.

FICHIERS SOURCES

[Organismes de formation - communiqué de presse](#)